ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 5681

Texte de la question

Mme Yvette Benayoun-Nakache attire l'attention de Mme le ministre délégué chargé de l'enseignement scolaire sur l'ouverture des infrastructures scolaires en dehors du temps scolaire proprement dit. Les difficultés que connaissent certains de nos quartiers s'accroissent souvent durant les vacances scolaires, du fait notamment du désoeuvrement d'une partie de la jeunesse durant ces périodes. Elle lui demande donc que les infrastructures scolaires puissent être ouvertes en dehors du temps scolaire, notamment au bénéfice des populations les plus élaborées, et aménagées à des fins d'activités socio-éducatives, culturelles et sportives.

Texte de la réponse

« Ecole ouverte » est une opération qui consiste à ouvrir les établissements du second degré pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis et samedis durant l'année scolaire pour accueillir des jeunes qui ne partent pas en vacances. Lancée en 1991, à titre expérimental dans la région Ile-de-France, cette opération interministérielle cofinancée par le ministère de l'emploi et de la solidarité, le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et le fonds d'action sociale s'est progressivement étendue et concerne depuis 1996, à la suite du pacte de relance pour la ville, l'ensemble des académies. En 1996, elle aura concerné 169 établissements et accueilli environ 24 000 élèves en effectifs cumulés (soit 4,5 % d'augmentation par rapport à 1995). En 1997, 210 établissements se sont portés candidats pour 1 018,5 semaines d'ouverture (en 1996, 799,5 semaines) dans 24 académies. L'originalité de cette opération consiste à proposer aux jeunes des activités d'accompagnement et de renforcement scolaire ainsi que des activités éducatives culturelles, sportives et de loisirs. Les apports d'« Ecole ouverte » : pour les jeunes, l'« Ecole ouverte » a permis de valoriser des élèves souvent en difficulté scolaire, mais pas en rupture avec l'école, et de les aider à prendre des responsabilités. Elle leur a offert une situation relationnelle favorable aux apprentissages. En les responsabilisant dans le choix et la conduite des activités, l'école devient un lieu d'apprentissage et d'exercice à la citoyenneté. L'« Ecole ouverte » a modifié leur rapport avec l'école, avec les enseignants, de même que leur rapport au savoir. Dans les établissements, on a constaté : une diminution de l'agressivité, des dégradations, de l'absentéisme, un climat de rentrée sensiblement amélioré. Dans le quartier, elle s'avère être une initiative très positive en termes de redynamisation du quartier. « Ecole ouverte » a modifié la perception de l'école par les jeunes et par les parents du quartier ; elle a revalorisé l'image de l'école. Elle a renforcé le partenariat école-quartier et a permis de mener un travail de collaboration et d'élaboration de projets communs enseignants-animateurs qui profite à la cohésion de la communauté. De par son caractère scolaire et son apport pédagogique, l'« Ecole ouverte » a consacré son originalité par rapport aux autres opérations vacances. Les perspectives : compte tenu de l'action positive de ce dispositif et de la satisfaction générale, Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire souhaite pouvoir en faire bénéficier tous les jeunes et les enfants qui proviennent de milieux défavorisés et qui connaissent des difficultés de relation avec l'institution scolaire. Dans cette optique, il est prévu d'organiser des journées de sensibilisation nationale, interacadémiques ainsi qu'au sein des académies afin d'inciter les chefs d'établissement à entrer dans ce dispositif.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE5681

Données clés

Auteur : Mme Yvette Benayoun-Nakache
Circonscription : Haute-Garonne (4e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5681
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : enseignement scolaire
Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3797
Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 312